

**COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 11 novembre 2006

L'an deux mil six, le 11 novembre  
le Conseil Municipal de SAINT PRIEST LA FEUILLE dûment convoqué le 6 novembre 2006  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Gilles NEVEU, Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Membres présents** : Mr NEVEU, Mme ROUX, Mr TRINDADE, Mr LECUGY, MM. MOREAU, PRADEAU,  
Mme VIGROUX-AUFORT, MM. ROUSSEAU, BLANCHET, Mme BUGEAUD, M. GILLET.

**Membres excusés** : MM. BINET, PASTY

**Membre absent** : Mr FAURE

**Secrétaire** : Mr TRINDADE François

**OBJET : MOTION CONCERNANT LA DESSERTE FERROVIAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA  
CREUSE**

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers- Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Chateauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux - Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Si l'intérêt de la capitale régionale prenait le pas sur l'intérêt de la Creuse, le Conseil Municipal de St Priest la Feuille recommande alors le choix du barreau Nord et la création d'une gare TGV à la Croisière ; son positionnement au sortir de la voie normale n'entraînant pas de perte de temps excessive, et l'arrêt de deux à trois trains par jour dans chaque sens permettrait une desserte acceptable de la Creuse.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme  
A St Priest la Feuille, le 13 novembre 2006

  
Le Maire